

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol à la demande de la société SNC parc solaire de las Solos de Marguy, au lieu-dit « Les Terrausses » sur la commune de Lachapelle-Auzac

Par arrêté n° E-2022-129 du 20 mai 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite **du jeudi 30 juin 2022 à 9h00 au vendredi 29 juillet 2022 à 17h30 inclus**.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Lot statuera sur la décision d'autorisation des opérations envisagées au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Le commissaire enquêteur est M. Martial STAMBOULI, cadre dirigeant de société d'assurance en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage sont consultables :

- sur support papier en mairie de Lachapelle-Auzac, siège de l'enquête, et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le site Internet des services de l'État du Lot via le lien <http://www.lot.gouv.fr/parc-photovoltaïque-snc-parc-solaire-de-las-solos-a13690.html>

Le commissaire-enquêteur siègera en mairie de Lachapelle-Auzac pour recevoir les personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations sur l'opération projetée, aux jours et heures définis comme suit :

- **le jeudi 30 juin 2022, de 9h00 à 12h00 ;**
- **le mardi 5 juillet 2022, de 14h00 à 17h00 ;**
- **le samedi 23 juillet 2022, de 9h00 à 12h00 ;**
- **le vendredi 29 juillet 2022, de 14h00 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à la mairie de Lachapelle-Auzac, aux heures d'ouverture au public ;
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : obs.ep.sol.py.lachapelle.auzac@gmail.com
- par courrier postal adressé à la mairie de Lachapelle-Auzac (46 200), à l'attention du Commissaire Enquêteur, avec la mention « PV Les Terrausses ».

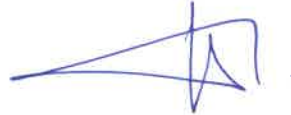
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot et en mairie de Lachapelle-Auzac ainsi que sur le site Internet des services de l'État du Lot via le lien <http://www.lot.gouv.fr/parc-photovoltaïque-snc-parc-solaire-de-las-solos-a13690.html> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Direction Départementale
des Territoires du Lot

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du maître d'ouvrage, la société SNC parc solaire de Las Solos de Marguy représentée par M. Rémi GUITTARD, chef de projet, par téléphone (06 32 53 00 06) ou par courriel (remi.guittard@soleildumidi.fr).

Fait à Cahors, le 20 mai 2022

Le Directeur départemental
des territoires



Jean-Pascal LEBRETON